Monsieur Cyrille Goedert Commissaire de District BP 27 L - 7401 Grevenmacher

Echternach, le 13 juin 2012

Monsieur le Commissaire de District,

Comme conseillers communaux de la ville d'Echternach nous prenons la respectueuse liberté de vous soumettre pour avis le fait suivant :

En date du 1 juin nous avons introduit deux points à figurer sur l'ordre du jour du prochain conseil communal. (Annexes: Pacte logement et Place du Marché).

La convocation du collège des bourgmestre et échevins en date du 5 juin pour la séance du conseil communal du 11 juin mentionne ces deux points sous 73 et 74. (Annexe: Ordre du Jour).

Lors des débats au sein du conseil communal, Monsieur le Bourgmestre a refusé de délibérer sur nos propositions et a pris l'initiative de laisser voter le conseil communal quant au retrait des points 73 et 74 de l'ordre du jour. Cette proposition a été majoritairement suivie par le conseil communal. (Annexe: Fragwürdiges Demokratieverständnis).

Nous aimerions bien savoir si cette façon d'agir est conforme à la loi communale.

Recevez, Monsieur le Commissaire de District, l'expression de notre parfaite considération.

Carole Dieschbourg Lauterbour-Halte 6562 Echternach Raymond Becker 18, rue Mungenast 6466 Echternach Max Pesch 61, rte de Wasserbillig 6490 Echternach